

## Conseil d'administration

du 10/01/2001

### II-Questions budgétaires et financières

#### Budget Annexe Concession : Exercice 2001 : Budget Primitif.

##### ⑤ **Budget Annexe Concession : Exercice 2001 : Budget Primitif.**

En préambule, le Président rappelle à l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2001 s'est tenu en séance du 23 octobre 2000. Le Conseil d'Administration avait été convoqué pour le 22 décembre 2000, afin de procéder au vote du Budget 2001. Du fait d'évènements imprévus (maladie .....), il n'a pas été possible de maintenir cette date, et le Conseil d'Administration a été convoqué pour le 10 janvier 2001.

Le projet de budget Annexe Concession pour l'exercice 2001 est présenté en équilibre pour les montants suivants :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT : 14 436 000 FRs**

Cette section est bâtie autour des programmes suivants :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| • Etude de démolition du barrage de Redon | <b>150 000 F</b>   |
| • Démolition du barrage de REDON          | <b>3 000 000 F</b> |
| • Remise en état                          | <b>8 000 000 F</b> |
| • Gros entretien                          | <b>3 286 000 F</b> |

Ces programmes sont financés principalement par :

- Un emprunt de 3 000 000 F
- Des subventions du Feeder pour 3 600 000 Frs et de la Région Bretagne pour 4 043 000 Frs. Si le taux d'intervention du feeder venait à diminuer, il conviendrait que la Région Bretagne fasse en sorte que la participation totale aux travaux de remise en état soit maintenue à 75 % du coût HT.
- Un prélèvement sur recettes de fonctionnement 3 793 000 Frs

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 328 900 F**

En dépenses, les modifications les plus notables par rapport à l'exercice 2000 sont :

.../...

- La majoration des crédits de vacation à l'écluse de Redon pour permettre l'éventuel remplacement de l'éclusière, agent de l'Etat.
- La diminution des crédits d'entretien des VRD.
- Un prélèvement sur recettes de fonctionnement porté de 2 859 280 Frs à 3 793 000 Frs.

En recettes, la participation prévisionnelle d'équilibre du budget général doit être portée à 4 643 900 Frs. Toutefois, cette participation sera revue à la baisse du budget supplémentaire après reprise des résultats de l'exercice 2000 et éventuelle récupération de TVA pour les exercices 1995 à 1999.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

↳ **Adopte comme proposé le Budget Annexe Concession pour l'exercice 2001 ;**

↳ **Sollicite l'ensemble des participations mentionnées au Budget Annexe Concession 2001.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND